

La motion d'ajournement

Et que se passe-t-il pendant ce temps-là? Nous constatons que le gouvernement fait tout pour chasser les investisseurs, les emplois et les compagnies de prospection vers les États-Unis. On ne prend plus les initiatives voulues pour que les Canadiens trouvent des ressources énergétiques dans notre pays, des ressources dont nous connaissons l'existence.

J'exhorte le ministre à revoir le programme énergétique du gouvernement en ce qui concerne le financement de la prospection maintenant que les sociétés et les programmes énergétiques du Canada s'orientent vers la nationalisation, comme chacun sait. C'est au gouvernement de les diriger dans la bonne voie et de créer le climat qui favorisera les investissements dans la prospection énergétique. Je l'invite à travailler en ce sens.

Dans le comté d'Albert, au Nouveau-Brunswick, qui se trouve dans ma circonscription, depuis de nombreuses années on connaît l'existence de schistes bitumineux. Il y a longtemps qu'on utilise du gaz naturel à Hillsborough, pour chauffer les maisons, mais qu'a fait le gouvernement pour établir s'il est rentable d'extraire les 280 millions de barils de pétrole que recèle le gisement du comté d'Albert, sur une superficie de seulement un mille carré? On n'a rien fait pour favoriser la prospection dans cette région et c'est une honte.

On pense que ce gisement pourrait contenir facilement jusqu'à 15 milliards de barils de pétrole, mais on ne fait rien pour l'extraire. Cela équivaut pourtant à la totalité du gisement Hibernia au large de Terre-Neuve. Qu'a-t-on fait à cet égard? J'en ai souvent parlé à la Chambre. Le gouvernement provincial a demandé de l'aide au gouvernement fédéral, mais pour l'instant, les schistes bitumineux ou les gisements de gaz naturel du comté d'Albert ne semblent pas promis à un avenir très brillant.

Je vois qu'il est presque 5 heures, monsieur le président. Avez-vous l'intention d'interrompre le débat maintenant? Peut-être devrais-je déclarer tout de suite qu'il est 5 heures.

Le vice-président adjoint: Le député de Fundy-Royal pourra terminer son intervention à 8 heures s'il est ici.

Étant donné qu'il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à poursuivre l'étude du bill plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions

qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—La sécurité nationale—Les plaintes formulées par des membres du service—La prétendue discrimination; le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley)—Les finances—La politique relative à l'inflation et aux taux d'intérêt; le député de Winnipeg-Birds Hill—Les soins médicaux—L'utilisation de la trousse d'examen prénatal.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

ON PROPOSE D'ÉTUDIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE
CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland) propose:

Que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à étudier les dispositions du Code criminel du Canada qui ont trait au contrôle des armes à feu (articles 82 à 106 inclus), que cette étude porte sur tous les aspects du programme de contrôle des armes à feu et comprenne l'audition et l'examen des points de vue des personnes et organismes intéressés, et que le Comité soit également autorisé à faire des recommandations au sujet de toutes modifications qu'il lui semble nécessaire ou souhaitable d'apporter auxdites dispositions;

Que le Comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Que le Comité soit habilité à retenir les services d'experts-conseils et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

—Monsieur l'Orateur, cette motion d'initiative privée proposée en mon nom demande essentiellement que la Chambre autorise un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques de mener des enquêtes, d'entendre des témoignages partout au pays et de faire appel à des conseillers spécialisés dans la législation du contrôle des armes à feu, qui fait maintenant partie du Code criminel. Il me paraît essentiel que nous appliquions maintenant cette mesure. J'estime le moment venu pour le Parlement et, en fait, pour le gouvernement, de recourir à ce moyen pour examiner les nombreuses questions qui se posent au sujet de l'administration de la loi sur le contrôle des armes à feu.

Deuxièmement, cette mesure constituerait un moyen idéal d'analyser en profondeur l'ensemble des principes sur lesquels repose notre loi sur le contrôle des armes à feu et surtout de déterminer si, trois ans après son entrée en vigueur, cette loi a atteint son but.